

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trente mai deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 23/05/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADE, Jean-Pierre MORLON, Pierre LANGLADE, Paul DUCHEZ, Marie-Hélène BAGNAUD (en remplacement de Gérard BEAUBIER), Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Jean-Louis BREGAINT, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Daniel CHAPOULAUD (en remplacement de Monique REIX-BUSSY), Catherine CELESTIN, Patrick DESCHARLES, Carole DUFOUR (en remplacement de Camille DUDOGNON), Arlette DEMAR, Roger DESROCHES (en remplacement de Dominique GILLES), Dominique DUNAUD, Alain FAUCHER, Rémi JANDAUD, Hubert LEHMANN, Edith LERENARD, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Claude REYGNAUD (en remplacement de Yves CHABRIER), Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Valérie GIROIR),

EXCUSES : Catherine GAUTHIER, Philippe STEYAERT, Béatrice DUFOUR.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2013-088 : SPORTS DE NATURE – PLAN DE FINANCEMENT – MODIFICATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 28 décembre 2012 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2013 – 057 approuvant le plan de financement des sports de nature de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose que suite aux discussions intervenues avec les différents co-financeurs, il est proposé d'approuver le nouveau plan de financement présenté ci-dessous.

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Bases VTT	60 000	Europe	6 000
		Etat	12 000
		Conseil Régional du Limousin	8 100
		Conseil Général de la Haute-Vienne	15 000
-----	-----	-----	-----
Par cours d'orientation	20 000	Etat	7 500
-----	-----	-----	-----
		Autofinancement (2 actions)	31 400
TOTAL € HT	80 000	TOTAL € HT	80 000

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 35 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve le nouveau plan de financement conformément au tableau ci-dessus.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2013 – 057

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Bienvenue Jean-Claude LEBLOIS RT / COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

[Accueil](#) | [Administration](#) | [Préférences](#) | [Aide](#)
[Déconnexion](#)
[Actes en cours](#) [Création d'acte](#) [Recherche](#)

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Accusé de réception préfecture

 Imprimer  Envoyer

Objet de l'acte : SPORTS DE NATURE-PLAN DE FINANCEMENT- MODIFICATION

Date de transmission de l'acte : 11/06/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 11/06/2013

Numéro de l'acte : 2013-088 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20130530-2013-088-DE

Date de décision : 30/05/2013

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires